



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
IX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
SALTA (SALTA), ARGENTINE  
14 AU 20 SEPTEMBRE 2009**

**Recommandation sur la lutte à l'abandon scolaire**

**CONSIDÉRANT** que l'éducation est un droit humain fondamental, consacré comme tel par plusieurs documents juridiques internationaux dont, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*;

**RAPPELANT** la *Résolution sur l'éducation*, adoptée par la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie lors de la VIII<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA, en 2008, à travers laquelle les parlementaires s'engageaient à garantir le droit à l'éducation dans les Amériques;

**CONVAINCUS** du fait que, tel que souligné par la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* et par les *Objectifs du Millénaire pour le développement*, le droit à l'éducation n'implique pas seulement l'accès à l'école, mais également le droit à une éducation de qualité, qui permette à tous les individus de faire des apprentissages effectifs et de terminer leurs cycles de base;

**CONSIDÉRANT** que l'abandon scolaire est un processus extrêmement complexe qui résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs et qui implique de graves conséquences tant individuelles que sociétales;

**TENANT COMPTE** du fait que l'ensemble des systèmes scolaires des Amériques sont confrontés au phénomène de l'abandon scolaire au niveau secondaire et que cette réalité s'étend au cycle primaire dans les pays de l'Amérique latine et les Antilles;

**SACHANT** que, partout dans les Amériques, les hommes abandonnent les études secondaires dans une plus grande proportion que les femmes et que, de manière générale, les individus issus des milieux les plus défavorisés, ceux appartenant à des minorités culturelles et ceux habitant dans des zones rurales sont plus touchés par l'abandon scolaire que le reste de la population;

**CONSIDÉRANT** que des initiatives très variées ont été mises de l'avant par de nombreux États des Amériques pour combattre l'abandon scolaire;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs facteurs contribuent à la réussite scolaire, notamment la formation des enseignants et les programmes, qui doivent être évalués en fonction des jeunes et de la société dans laquelle ils évoluent;

**CONSIDÉRANT** le rôle déterminant des nouvelles technologies dans l'enseignement;

**CONSIDÉRANT** que l'éducation demeure une responsabilité primordiale et continue des États.

**NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Salta, en Argentine, dans le cadre de la IX<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :**

**Sur recommandation de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie :**

**RÉITÉRONS** nos engagements internationaux sur le droit à l'éducation;

**NOUS ENGAGEONS** à poursuivre les échanges sur le sujet afin de faire connaître les expériences concluantes réalisées dans nos États;

**EXHORTONS** les parlementaires des Amériques à veiller à ce que les budgets nécessaires soient alloués afin :

- de permettre une meilleure accessibilité à une éducation de qualité;
- de mieux lutter contre l'abandon scolaire;
- de mettre en place des programmes visant les populations plus à risque;
- d'assurer la formation adéquate du personnel enseignant;
- d'assurer le développement de nouvelles technologies

**INVITONS** les parlementaires des Amériques à s'assurer que les programmes mis en oeuvre pour combattre l'abandon scolaire dans leurs États soient évalués de manière sérieuse et régulière afin d'en mesurer les effets et les impacts sur la réussite scolaire;

**PRESSONS** les États des Amériques, par l'intermédiaire de leurs instances législatives, à promouvoir, dans leurs lois et leurs systèmes d'éducation et de formation, le respect du droit des individus à une éducation de qualité favorisant l'équité des opportunités et mettant l'accès sur la réussite des apprentissages;

**NOUS ENGAGEONS** à compléter le rapport préliminaire sur l'abandon scolaire, déposé à la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, avec des données sur l'abandon scolaire ainsi que sur les différentes initiatives mises de l'avant dans nos États respectifs pour contrer ce phénomène;

**NOUS ENGAGEONS** à veiller à la stabilité des systèmes d'éducation, et conséquemment des programmes éducatifs nationaux, dans nos États respectifs;

**RECOMMANDONS** à tous les parlementaires présents à la IX<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA à Salta, en Argentine, d'assurer un suivi de la présente recommandation auprès de l'ensemble des assemblées parlementaires des Amériques et des commissions chargées des questions d'éducation, afin qu'elles accordent toute l'attention requise au phénomène de l'abandon scolaire.

(2009-09-18)